

# MONTPELLIER

AGORA, CITÉ  
INTERNATIONALE  
DE LA DANSE

# DANSE



*dancefloor*, création de Michèle Murray avec les danseurs du CCN-Ballet de Lorraine au Théâtre de l'Agora

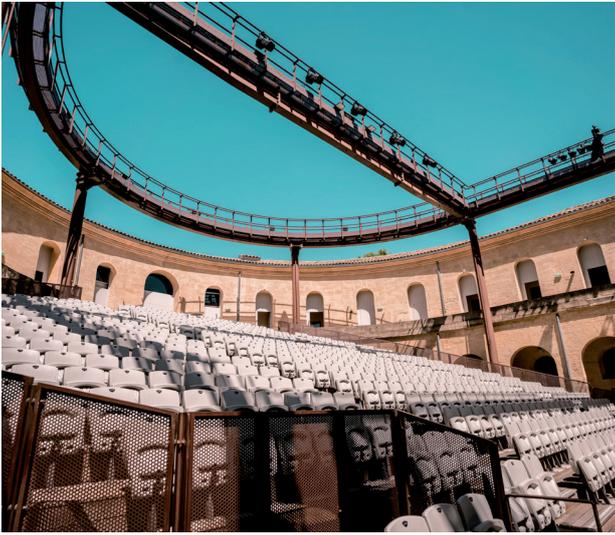
## DEVENEZ PARTENAIRE DE **MONTPELLIER DANSE**

SAISON + FESTIVAL

AGORA, CITÉ INTERNATIONALE DE LA DANSE

---

SOUTIEN À LA CRÉATION CHORÉGRAPHIQUE  
RÉSIDENCES D'ARTISTES  
ACTIONS ENVERS LES PUBLICS  
ACCÈS À LA DANSE POUR TOUS



## **Montpellier Danse, la création à l'œuvre**

Depuis sa création, Montpellier Danse a accompagné les quêtes, impulsé les tournants, questionné les tendances esthétiques du mouvement chorégraphique : dans les années 80, en contrepoint de l'option contemporaine, on y voit François Raffinot et Francine Lancelot propager une nouvelle esthétique baroque. On y met en exergue la notion de « nouvelle interprétation » (1991). Cette même année propose une vision du hip hop infiltrée dans les quartiers populaires montpelliérains, croisée avec les apports new-yorkais les plus actuels. Ce même courant sera à nouveau valorisé en 2004, parvenu à sa pleine maturité esthétique. En 1996 est réveillée la mémoire vivante de la post-modern dance (Steve Paxton, Yvonne Rainer, 1996). À la fin des années 90, via un partenariat soutenu avec l'AFAA (Association Française d'Action Artistique), une grande attention est portée aux nouveaux chorégraphes d'Afrique noire et d'autres pays émergents. La programmation 2006 tourne son projecteur vers les modernités de la rive sud de la Méditerranée. Les années 2000 développent un intérêt soutenu pour le renouvellement esthétique axé sur les nouvelles lectures du corps et la déconstruction de la représentation spectaculaire.

## **L'Agora, cité internationale de la danse, un lieu dédié à la création chorégraphique**

Début 2010, avec la restauration complète de l'Agora, cité internationale de la danse, Montpellier Danse détient un outil supplémentaire lui permettant d'accentuer son soutien aux artistes : des studios de danse et des hébergements permettent d'accueillir des résidences de création sur des périodes allant de quelques jours à plusieurs semaines. Les résidences à l'Agora se succèdent, les dialogues avec les artistes se poursuivent tout au long de l'année. Avec l'ouverture de l'Agora, le soutien à la création chorégraphique régionale, nationale et internationale s'intensifie. Les créations (pièces coproduites par Montpellier Danse et montrées pour la première fois en France ou en Europe) représentent jusqu'à 80% de la programmation du festival, fait extrêmement rare dans les festivals européens. Édition après édition, le cap est maintenu et le public prend d'assaut les spectacles comme les événements de plein air.

## **Un Théâtre de plein air en plein cœur de Montpellier**

Installé en lieu et place de l'ancienne prison, le Théâtre de l'Agora a été restauré en 2010 avec l'ouverture de l'Agora, cité internationale de la danse. Situé au cœur de la ville de Montpellier avec un arrêt de tramway juste devant la porte, ce théâtre a une capacité de 587 places. Les soirées d'été sont bercées au rythme des découvertes des artistes programmés qui y montre des spectacles inédits, coproduits et accompagnés techniquement par Montpellier Danse.

## **De la danse, toute l'année**

Montpellier Danse c'est aussi une saison de danse accueillant des spectacles d'octobre à avril dans plusieurs lieux de la ville et de la Métropole de Montpellier. À l'Agora, cité internationale de la danse, Montpellier Danse accueille chaque année une trentaine d'équipes artistiques pour des résidences de création. La Saison Montpellier Danse est aussi l'occasion de proposer au public d'approcher la danse par d'autres biais que le spectacle : ateliers et stages de danse, projections de cinéma, répétitions publiques... autant de manières de faire se rencontrer les œuvres, les artistes et le public. Au cours de la Saison, de nombreuses actions sont menées en faveur des publics, notamment en lien avec les associations socio-culturelles ou les universités. Ainsi, les parcours sur-mesure sont organisés avec chaque groupe.



↑ Dernières répétitions de *dancefloor*, la création de Michèle Murray lors du 44e festival, avant l'entrée des spectateurs au Théâtre de l'Agora

← Entrée du public au Théâtre de l'Agora

*SOUTENEZ LE*



45e festival

# **MONTPELLIER DANSE**

20 juin \_ 05 juillet 2025

**La programmation sera dévoilée au public courant mars 2025.**

Le programme sera définitif en décembre 2024.

---

## **SOUTENEZ ET ACCOMPAGNEZ LES CRÉATIONS DU 45<sup>e</sup> FESTIVAL**

**12 créations** de spectacles auront lieu l'été prochain que Montpellier Danse accompagne de diverses manières :

- **coproduction** : soutien financier
- **achat de représentations** : les spectacles jouent trois fois. Cela permet aux spectacles de se rôder et au maximum de public de pouvoir y assister.
- **accueil de professionnels et de journalistes du monde entier.**

Les directeurs de théâtres et de festivals viennent assister aux créations pour éventuellement les programmer sur leurs propres scènes. Cela offre une visibilité aux artistes et la possibilité pour cette nouvelle œuvre de tourner pendant les saisons suivantes.

## **DEVENEZ PARTENAIRE DE LA COMÉDIE DE LA DANSE !**

**Mourad Merzouki** est invité à poser trois scènes sur la place de la Comédie et de créer un spectacle gratuit offert au public en clôture de ce 45<sup>e</sup> festival, le 05 juillet 2025 ! Sans doute l'un des événements de l'été !



Le Béjart Ballet sur la place de la Comédie lors du Festival Montpellier Danse 1994

## *Soutenir les actions de Montpellier Danse en faveur des artistes et des publics à l'Agora, cité internationale de la danse, c'est :*

→ associer l'image de votre entreprise à celle de l'un des fleurons de la culture Montpelliéraine connu pour l'exigence de ses programmations et la qualité des œuvres présentées.

→ soutenir les artistes dans la création de leur œuvre : Montpellier Danse est coproducteur des spectacles (abonde financièrement à la création des œuvres), mais apporte aussi une contribution technique notamment grâce aux résidences proposées à l'Agora.

→ permettre à tous les publics d'approcher l'art chorégraphique :

- politiques tarifaires attractives en faveur des jeunes et des bénéficiaires de minima sociaux : Les cartes Agora j+ et et- coûtent 10€ et permettent de bénéficier de places à 5 € toute l'année (saison + festival)

- actions menées en faveur des publics aveugles, malvoyants, sourds ou malentendants (audiodescriptions de spectacles, prêt de gilets vibrants, visite tactile des décors, programmes de salle en caractères agrandis

- parcours sur-mesure organisés pour les associations medico-sociales et de solidarité (ateliers de danse, visites de l'Agora, rencontres avec les artistes, projections, etc.)

- avec le public scolaire et les universités : sensibilisation à la danse des publics jeunes et organisation de parcours sur-mesure.

**Votre engagement est essentiel et permet de développer nos actions et de futurs projets.** Vous pouvez choisir de soutenir Montpellier Danse de manière générale, ou vous avez la possibilité de manifester votre intérêt sur un axe plus précis. N'hésitez pas à prendre contact avec nous afin d'articuler notre future collaboration pour qu'elle colle au plus près des valeurs de votre entreprise.

---

## *Avantages fiscaux*

→ La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

### • AUTRES AVANTAGES

Votre engagement peut faire l'objet de remerciements spécifiques, définis en fonction du niveau de soutien :

- > Visibilité sur les supports de communication (brochure, site internet, barrières Vauban, signalétique...)
- > Opérations de relations publiques qui fédèrent vos collaborateurs, clients et partenaires autour d'un même projet (achat de places pour partager un même spectacle...)
- > Rencontres avec les artistes
- > Nous imaginerons ensemble les actions qui vous ressemblent !

### Votre contact :

Nathalie Becquet, directrice de la communication

T : 04 67 60 06 11 / 07 88 05 20 03

[nb@montpellierdanse.com](mailto:nb@montpellierdanse.com)



Le Ballet Preljocaj crée *Requiem(s)* en clôture du Festival Montpellier Danse 2024. Le public de l'Opéra Berlioz / Le Corum ovationne les danseurs et le chorégraphes pendant près de 20 minutes.



# Les avantages

## **DONATEUR**

→ à partir de 2000 € (800 € après déduction fiscale)

La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

## **GRAND DONATEUR**

→ à partir de 5000 € (2000 € après déduction fiscale)

La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

## **MÉCÈNE**

→ à partir de 10 000 € (4000 € après déduction fiscale)

La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

## **GRAND MÉCÈNE**

→ à partir de 20 000 € (8000 € après déduction fiscale)

La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

## **MÉCÈNE PRINCIPAL**

→ à partir de 40 000 € (16 000 € après déduction fiscale)

La loi d'août 2003 en faveur du mécénat permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente à 60% du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% de son chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

